

RAPPORT ANNUEL 2018-2019



AGENCE RÉGIONALE DE
MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES
DU BAS-SAINT-LAURENT



MADAME ARLETTE LAUZIER

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent termine son année financière 2018-2019 avec des investissements en aménagement de l'ordre de 10 M\$ et un volume de bois déclarés par l'industrie de la transformation de 1 282 000 m³. Ces excellents résultats sont tributaires d'un ensemble de situations propres à la forêt privée bas-laurentienne dont en voici quelques-unes.

D'abord, la forêt du Bas-Saint-Laurent est à un stade où la disponibilité de bois mature est importante. La petite forêt privée, à elle seule, a une possibilité annuelle de coupe estimée à 1 945 000 m³. De nombreux peuplements forestiers totalisent d'importantes superficies prêtes à être récoltées et les superficies de plantations aptes à l'éclaircie commerciale offrent un potentiel inégalé à ce jour.

Les budgets provenant du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP), de l'octroi de la subvention, des contributions de l'industrie, du Fonds d'aide au rayonnement des régions sont tous orientés pour mobiliser la récolte de bois et minimiser les pertes dues à l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE).

Le contexte global du marché du bois s'est amélioré. Les organisations œuvrant tant au niveau de l'offre que de la demande de bois, travaillent de façon à accroître l'efficacité des processus de récolte, de mise en marché, de transformation et de vente des produits et sous-produits forestiers.

Finalement, l'épidémie de la TBE continue de progresser en forêt privée. Les dommages sont de plus en plus présents dans l'est de la région, alors que la propagation de l'épidémie est relativement limitée vers l'ouest du territoire. On observe que la récolte liée aux superficies affectées par la TBE, qu'elle soit réalisée dans le cadre des programmes gérés par l'Agence ou non, s'est intensifiée particulièrement dans les secteurs affectés plus gravement. Conséquemment, la remise en production dans cette portion du territoire deviendra un enjeu incontournable pour les prochaines années.

L'Agence a atteint ses objectifs pour l'année 2018-2019. Par ailleurs, les défis à relever pour les prochaines années seront grands et nombreux. Pensons au recrutement et la formation de la main-d'œuvre, l'amélioration de la performance opérationnelle, l'innovation technologique, le développement de nouveaux produits. Les partenaires de la forêt privée devront être vigilants quant aux opportunités qui se présenteront. Ils devront aussi poursuivre leurs actions concertées pour s'assurer de réaliser les futures cibles du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées.

J'adresse mes remerciements aux administrateurs pour leur participation active et leur implication assidue aux affaires de l'Agence. Je remercie les employés de l'Agence pour leur engagement et leur professionnalisme. Leurs compétences et leurs efforts soutenus contribuent efficacement au travail des administrateurs. Je remercie les Conseillers forestiers pour leurs contributions à l'atteinte des objectifs de l'Agence et de la région. J'en profite aussi pour féliciter tous les producteurs forestiers, qui par leur implication, prennent part au développement social et économique du Bas-Saint-Laurent.

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Arlette Lauzier". The signature is written in a cursive, flowing style.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

QUATRE PARTENAIRES - DIX ADMINISTRATEURS

- | Les associations de producteurs forestiers :
 - | Monsieur Pierre Sirois du Groupement forestier Métis-Neigette inc.;
 - | Monsieur Gérald Landry du Groupement forestier de Kamouraska inc.;
 - | Monsieur Florent Morin du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent;
 - | Monsieur Vincent Lévesque du Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud;
- | Le monde Municipal :
 - | Monsieur Jean-Pierre Bélanger maire de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier;
 - | Monsieur Bertin Denis préfet de la MRC des Basques;
- | Les titulaires de permis d'exploitation d'usines de transformation des bois :
 - | Monsieur Gérald Baril du Groupe Lebel (2004) inc.;
 - | Monsieur Daniel Lévesque de la Scierie Saint-Fabien inc.;
- | Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec (MFFP) :
 - | Monsieur Mike Roy de l'unité de gestion du Bas-Saint-Laurent;
 - | Monsieur Pierre Pettigrew de l'unité de gestion du Grand-Portage.

Le conseil s'est réuni à sept reprises en séance régulière.

- | Les activités des administrateurs ont porté principalement sur :
 - | les orientations et la gestion des ressources humaines et financières;
 - | l'entente de gestion avec le MFFP;
 - | l'évaluation de la performance des Conseillers forestiers;
 - | l'accréditation annuelle des Conseillers forestiers;
 - | les orientations de la récolte de bois et des travaux sylvicoles;
 - | la répartition budgétaire entre les Conseillers forestiers et la révision budgétaire en cours d'année;
 - | les changements au PAMVFP;
 - | le soutien à la protection des autres ressources;
 - | la mise à jour du plan d'intervention TBE;
 - | la progression des superficies affectées par l'épidémie de la TBE;
 - | le programme d'arrosage contre la TBE et la collaboration de l'Agence avec la SOPFIM;
 - | le concours du Mérite forestier du Bas-Saint-Laurent;
 - | l'aide financière par producteur forestier;
 - | l'évaluation du maintien de l'équité salariale;
 - | la demande d'accès à un siège d'observateur pour un Conseiller indépendant membre de l'AETSQ;
 - | l'analyse des bilans :
 - | les travaux réalisés;
 - | la mobilisation des bois;
 - | le Fonds d'appui au rayonnement des régions - Éclaircie commerciale de plantations;
 - | la vérification opérationnelle;
 - | les activités des services multiressources;
 - | le peuplier hybride;
 - | le comité éthique;
 - | des dispositifs d'évaluation de la défoliation de la TBE dans les jeunes peuplements résineux.

De plus, en tant que partenaires de l'Agence, leur contribution à la gestion de celle-ci est estimée à 19 500 \$.

LA CLIENTÈLE

Les propriétaires de boisés qui possèdent un certificat de producteur forestier sont admissibles aux programmes d'aide à la mise en valeur. Au Bas-Saint-Laurent, ils sont 5 334 propriétaires à être reconnus producteurs forestiers cumulant une superficie forestière de 459 561 hectares. Parmi ces producteurs, on en dénombre 1 717 qui ont reçu de l'aide financière soit respectivement 198 au volet individuel et 1 534 au volet regroupé.

Au cours de la saison 2018-2019, on observe une diminution de 163 producteurs forestiers impliqués en aménagement pour une superficie de 8 106 hectares. Cela démontre qu'il y a une certaine mouvance de la clientèle. Toutefois, les propriétés, dont l'enregistrement ou le plan d'aménagement est échu, sont susceptibles d'être à nouveau impliquées dans le programme de mise en valeur par les propriétaires actuels ou d'éventuels acquéreurs.

LA POLITIQUE D'ADMISSIBILITÉ À L'AIDE FINANCIÈRE

Par cette politique, l'Agence vise à :

- Protéger les investissements réalisés, les potentiels forestiers, les milieux sensibles et les écosystèmes forestiers exceptionnels.
- Déployer les efforts de mise en valeur sur les superficies appartenant à des propriétaires qui adhèrent aux principes de la protection des travaux et à l'usage de saines pratiques.

L'Agence reçoit et analyse chaque année des dossiers où des écarts potentiels à la politique d'admissibilité sont appréhendés. Si nécessaire, ces dossiers sont transférés au comité éthique et les décisions sont exécutées par le personnel de l'Agence. Les membres du comité éthique sont, messieurs Richard D'Auteuil et Réginald Tremblay, représentants des propriétaires et messieurs Marc-André Lechasseur, Martin Lepage et Frédéric Morneau de l'Agence.

La protection des investissements fait partie des orientations convenues lors du Rendez-vous de la forêt privée. La politique d'admissibilité à l'aide financière de l'Agence s'inscrit directement dans cette orientation. Elle concourt à protéger et à maximiser la production de valeur découlant des investissements passés et futurs. En 2018 - 2019, l'Agence a traité 23 dossiers desquels 15 dossiers ont été jugés significatifs et 8 non-significatifs.

D'autre part, les dispositions règlementaires des MRC et des municipalités, en vigueur sur le territoire de l'Agence, n'entraînent généralement pas de contraintes significatives sur la sylviculture en général et sur la récolte de bois. Cette situation est donc favorable à l'aménagement durable des forêts privées et à une répartition équitable des enveloppes budgétaires destinées à l'aménagement.

L'INVESTISSEMENT EN AMÉNAGEMENT

Depuis le 1^{er} avril 2016, le Bureau de mise en marché des bois établit la valeur des travaux sylvicoles admissibles en forêt privée tandis que le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs établit la participation de l'État. Cette participation est de 95 % pour les 1^{er} et 2^e dégagelements de la régénération, de 90 % pour les travaux commerciaux et de 80 % pour tous les autres travaux.

Pour l'exercice 2018-2019, l'investissement réalisé en travaux d'aménagement forestier est de 9 993 665 \$. Ce montant se partage entre les volets regroupé et individuel dans des proportions respectives de 89,5 % et 10,5 %. L'investissement en aménagement est supérieur à l'exercice précédent de 1 428 545 \$.

Les principales variations s'observent par une légère baisse de la préparation de terrain, une légère hausse du reboisement, une baisse de l'éclaircie précommerciale, une hausse de la mobilisation des bois mécanisée ainsi qu'une hausse des superficies martelées dans les coupes partielles de feuillus tolérants.

L'INVESTISSEMENT EN AMÉNAGEMENT FORESTIER

Exercice 2018-2019

Groupe	DESCRIPTION DES TRAVAUX	AIDE REGROUPEE		AIDE INDIVIDUELLE		TOTAL		Prévisionnel
		Quantité	\$	Quantité	\$	Quantité	\$	Quantité
05	Préparation de terrain (ha)	1 158,0	880 809 \$	116,4	95 650 \$	1 274,4	976 459 \$	1 366,7
06	Reboisement (ha) *	1 071,5	996 522 \$	167,7	133 440 \$	1 239,2	1 129 962 \$	1 154,7
06	Regarni (ha) *	64,0	38 429 \$	27,2	16 442 \$	91,2	54 871 \$	106,6
07	Désherbage et dégagement de plantation (ha)	1 203,6	1 959 442 \$	217,0	271 371 \$	1 420,6	2 230 813 \$	1 465,9
08	Éclaircies précom. et dégagement régénération. nat. (ha)	82,7	113 139 \$	25,6	33 989 \$	108,3	147 128 \$	165,4
09	Coupe partielle : éclaircies, progressive, jardinage (ha)	2 918,9	3 659 729 \$	310,5	393 580 \$	3 229,4	4 053 309 \$	3 299,1
09	Coupe récupération partielle et totale (ha)	633,7	336 805 \$	13,6	12 588 \$	647,3	349 393 \$	713,7
09	Coupe mobilisation bois manuelle (ha)	313,9	79 355 \$	38,0	9 448 \$	351,9	88 803 \$	348,1
09	Coupe mobilisation bois mécanisée (ha)	2 829,4	634 045 \$	300,9	63 989 \$	3 130,3	698 034 \$	2 481,2
09	Martelage (ha)	1 749,8	244 577 \$	143,2	20 316 \$	1 893,0	264 893 \$	1 540,5
SOUS-TOTAL (ha)		12 025,5	8 942 852 \$	1 360,1	1 050 813 \$	13 385,6	9 993 665 \$	12 641,9
Plans d'aménagement forestier (ha) **		31 174,8	- \$	2 320,6	- \$	33 495,4	- \$	38 410,0
TOTAL			8 942 852 \$		1 050 813 \$		9 993 665 \$	
Exercice précédent			7 672 589 \$		892 531 \$		8 565 120 \$	

* Soit 2 268 900 plants en reboisement et 91 200 plants en regarni

** Soit 761 plans d'aménagement forestier

LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE

La vérification opérationnelle s'exerce dans un cadre établi rigoureusement pour répondre à un degré de précision et de fiabilité recherché. Ainsi, l'Agence peut rendre compte que les fonds investis en forêt privée sont faits selon des critères d'efficacité qu'elle a établis conformément à des principes de foresterie reconnus. Les résultats obtenus et la qualité d'exécution des travaux sont le fruit des efforts soutenus des Conseillers forestiers, des propriétaires, des travailleurs forestiers et du personnel de l'Agence.

Pour l'exercice 2018-2019, l'indice de gestion des dollars investis par l'Agence est de 98,7 %. Cet indice exprime la qualité des choix sylvicoles et la conformité des travaux. On constate une augmentation de ce ratio.

La vérification opérationnelle est un outil d'amélioration continue qui permet de dégager les forces et les faiblesses des activités du programme d'aide à la mise en valeur et de proposer des améliorations tant sur les plans normatif, technique qu'opérationnel.

Les résultats de la vérification opérationnelle			
	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Nombre de dossiers déposés	7 775	8 581	8 147
Dossiers vérifiés	497	502	518
Ratio des dossiers vérifiés	6,4%	5,9%	6,4%
Dossiers problématiques vérifiés	1,6%	3,6%	1,8%
Indice de gestion des dollars investis par l'Agence	98,1%	96,7%	98,7%

L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DES CONSEILLERS FORESTIERS

L'évaluation de la performance des Conseillers forestiers a été uniformisée à l'échelle de la province pour toutes les Agences en fonction d'au moins six critères.

Les critères sont évalués selon un pointage établi. Lorsqu'un Conseiller obtient un pointage inférieur à 95 points, son contrat d'accréditation est normalement assujéti à un plan de redressement. Les résultats de l'année 2018-2019 affichent une nette amélioration. Le conseil d'administration a renouvelé l'accréditation de tous les Conseillers.

Un Conseiller a obtenu un pointage très légèrement inférieur à 95 points. Dans ce cas, l'accréditation du Conseiller n'est pas conditionnelle à un plan de redressement. Cependant, l'Agence lui fera part des éléments à améliorer et elle fera un suivi.

Par ailleurs, malgré qu'un autre Conseiller ait atteint la cible de performance, son accréditation est conditionnelle à un plan de redressement, lequel est axé sur la mise en place de mesures internes pour prévenir les situations de conflits d'intérêts et sur la sensibilisation de son personnel concernant les implications administratives lorsqu'un producteur forestier cesse définitivement d'être reconnu.

Les résultats de l'évaluation de la performance			
	2016-2017	2017-2018	2018-2019
La vérification des prescriptions et la vérification des traitements sylvicoles (85 points)	83,4	82,9	85,0
Le suivi des plantations (5 points)	4,7	4,8	4,5
Le respect de la programmation (4 points)	2,6	2,8	3,9
Le programme de prévention en santé et sécurité au travail (1 point)	1,0	1,0	1,0
La conformité des documents exigés par l'Agence (5 points)	4,5	4,3	3,8
GLOBAL	97,0	96,0	98,2

LA RÉPARTITION DES FONDS DE L'AGENCE

Depuis plus de dix ans, l'Agence a mis en place des mesures d'efficacité pour s'assurer que les fonds qu'elle administre permettent l'aménagement d'une plus grande quantité de superficies forestières. Cette approche appelée " *amélioration de l'efficacité* " s'est traduite par des choix stratégiques d'aménagement et la priorisation d'orientations sylvicoles, notamment la coupe de peuplements régénérés ou ayant un potentiel de régénération et les éclaircies commerciales de plantation.

Les changements récents au PAMVFP visent à mobiliser davantage de bois en provenance de la forêt privée. Les orientations de l'Agence relatives à l'amélioration de l'efficacité sont conformes aux objectifs de la mobilisation des bois. L'Agence a donc maintenu ses orientations concernant l'approche de l'amélioration de l'efficacité.

En bref, les coûts internes de l'Agence sont relativement stables, avec 7,6 % du total des charges en 2018-2019. L'investissement en aménagement représente 92,4 % des dépenses totales. Les proportions d'aide technique et d'aide à l'exécution semblent se stabiliser respectivement autour de 38 % et 62 %. L'investissement en aménagement présente une hausse globale de 16,7 %.

L'investissement dans les travaux reliés au reboisement est en hausse de 12,5 % principalement en raison de l'augmentation des superficies de récolte mal régénérées et aux taux reliés aux activités de remise en production. Les travaux reliés au reboisement représentent 49 % de l'investissement comparativement à 51 % en 2017-2018.

Les travaux reliés à la régénération naturelle sont en hausse de 30 % comparativement à l'année précédente et occupent 5,3 % de l'investissement. Ces travaux sont admissibles seulement à l'aide technique.

La coupe partielle regroupe principalement l'éclaircie commerciale, le jardinage d'érablière et la coupe progressive. La valeur de ces activités est en augmentation de 22,5 %, passant de 42 % à 44 % des investissements de 2018-2019.

Compte tenu de la progression de l'épidémie de la TBE, la réalisation de l'éclaircie précommerciale est suspendue sur une grande partie de la région, ce qui explique que cette activité occupe seulement 1,4 % de l'investissement.

La répartition des fonds utilisés				
	2017-2018		2018-2019	
Total des charges	100,0%	9 380 130 \$	100,0%	10 830 930 \$
Investissement en aménagement	91,3%	8 565 120 \$	92,4%	9 993 665 \$
Activités internes de l'Agence	8,7%	815 010 \$	7,6%	837 265 \$
Activités internes de l'Agence	8,7%	815 010 \$	7,6%	837 265 \$
Coordination de l'Agence	3,5%	326 189 \$	2,8%	307 217 \$
Vérification opérationnelle	2,8%	263 501 \$	2,5%	274 748 \$
PPMV et études	0,7%	65 096 \$	0,6%	68 407 \$
Transfert de connaissances	0,1%	6 119 \$	0,3%	33 006 \$
Soutien à la protection des autres ressources	1,6%	154 105 \$	1,4%	153 887 \$
Investissement en aménagement	100,0%	8 565 120 \$	100,0%	9 993 665 \$
Ventilation - technique	38,9%	3 331 112 \$	38,4%	3 841 539 \$
- exécution	61,1%	5 234 008 \$	61,6%	6 152 126 \$
Investissement en aménagement par activité	100,0%	8 565 120 \$	100,0%	9 993 665 \$
Travaux reliés au reboisement	51,1%	4 378 426 \$	49,3%	4 924 529 \$
Travaux reliés à la régénération naturelle	4,7%	405 020 \$	5,3%	526 871 \$
Coupe partielle	41,9%	3 588 175 \$	44,0%	4 397 560 \$
Éclaircie précommerciale	2,3%	193 499 \$	1,4%	144 705 \$

LE PLAN D'ACTION

La mobilisation des bois constitue un des enjeux majeurs de la planification stratégique 2015-2019 du MFFP. Dès l'automne 2014, les partenaires régionaux se sont donné une cible de bois livrés aux usines de transformation de 1 500 000 m³ à moyen terme. Rappelons que le volume de bois provenant des forêts privées était en 2014 de 800 000 m³.

Pour l'année 2018-2019, l'entente de gestion signée avec le MFFP comporte un plan d'action et des cibles de travaux sylvicoles. Ces cibles doivent contribuer à l'atteinte d'un niveau de récolte pour l'ensemble des propriétaires forestiers du Bas-Saint-Laurent, fixé à 1 300 000 m³. Le volume de bois produit dans le Bas-Saint-Laurent en 2018 est évalué à 1 264 000 m³, soit 97,2 % de la cible.

Le volume de bois généré par les activités de récolte gérées par l'Agence est estimé à 783 806 m³. Ce volume est en hausse par rapport aux années précédentes et il a contribué significativement à la réalisation de la cible de récolte 2018-2019.

Le plan d'action de l'Agence inscrit à l'entente de gestion est transposé dans le processus de planification des programmations avec les Conseillers forestiers. Le tableau suivant montre un bilan très positif de la mobilisation des bois ainsi qu'un engagement des partenaires à collaborer à l'atteinte des cibles.

Les résultats du plan d'action				
Indicateurs	Résultats 2017-2018	Cibles 2018-2019	Résultats 2018-2019	% comparé à la cible
1 Investissement en aménagement	8 565 120 \$	10 113 767 \$	9 993 665 \$	-1,2%
Quantité d'hectares réalisés	5567	6842	7359	7,6%
2 Coupe totale	2683	3254	3920	20,5%
Coupe partielle	2884	3588	3439	-4,2%
3 Estimation du volume récolté à l'intérieur du programme	561 039	686 137	783 806	14,2%
% de superficie en CT mécanisée	87%	90%	91%	1%
% de superficie en CP mécanisée	37%	52%	46%	-6%
5 Superficies martelées/superficies potentielles	76%	43%	55%	12%
6 \$/ha indicateur	974 \$	1 003 \$	920 \$	-8,3%

1. Les investissements en aménagement sont légèrement inférieurs à la programmation, principalement en raison de l'hiver hâtif et des chutes de neige abondantes au début de l'année 2019.
2. La réalisation des coupes totales avec les investissements en aménagement gérés par l'Agence permet de s'assurer qu'elles sont exécutées selon de saines pratiques forestières et selon l'utilisation adéquate des fonds destinés à l'aménagement forestier (application et suivi de la stratégie sylvicole du PPMV, respect du PPMV et de la réglementation municipale, protection des investissements et de la régénération naturelle, reboisement seulement là où c'est nécessaire, séquences sylvicoles conformes au normatif en vigueur, etc.). Le niveau de récolte en coupe totale est supérieur à la cible. On note chez certains Conseillers une mise à jour quant aux superficies récoltées et facturées, expliquant en partie ce résultat. Les superficies en coupe partielle sont légèrement inférieures à la programmation.
3. Le volume généré a contribué significativement à la réalisation de l'objectif de récolte 2018-2019. Le volume de bois estimé provenant des activités de récolte est supérieur à la cible.
4. La mécanisation des travaux de récolte en coupe totale semble se stabiliser. La mécanisation de la récolte en coupe partielle continue de progresser. Près de la moitié des superficies sont réalisées de façon mécanisée.
5. La proportion des superficies martelées est supérieure à la programmation, mais moins élevée comparativement aux résultats des années précédentes.
6. L'efficacité globale est évaluée en effectuant le rapport des investissements totaux sur la somme des superficies de travaux indicateurs. Ces travaux sont constitués des superficies d'éclaircie précommerciale, des coupes partielles, des coupes totales ainsi que des superficies reboisées et régénérées naturellement. Elle traduit la variation de la réalisation des travaux sylvicoles avec une enveloppe budgétaire donnée. La diminution du ratio investissements par hectare indicateur s'explique principalement par l'augmentation des superficies en coupe totale.

LE TRANSFERT DE CONNAISSANCES

L'Agence concentre ses activités de transfert de connaissances dans la diffusion d'informations aux producteurs forestiers par le biais de publications dans les journaux des Syndicats de producteurs. Cinq articles ont été publiés sur les sujets suivants : le programme de pulvérisations aériennes contre la TBE, la grille officielle des taux des travaux sylvicoles, les gagnants du concours du Mérite forestier du Bas-Saint-Laurent, le suivi des pulvérisations contre la TBE, le portrait de la défoliation TBE au Bas-Saint-Laurent et les résultats des dispositifs d'évaluation de la défoliation mis en place par l'Agence. L'Agence a aussi informé de nombreux producteurs lors de la journée forestière organisée par le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent.

LE MÉRITE FORESTIER DU BAS-SAINT-LAURENT

L'année 2018 marquait le retour du concours du Mérite forestier du Bas-Saint-Laurent. Les lauréats ont été récompensés lors d'une journée consacrée à la visite de la propriété du gagnant du prix Jean-Guy-Gagnon et à la remise des prix. Une centaine de personnes ont participé à cette journée. Le premier prix "prix Jean-Guy-Gagnon" est remis à monsieur Raymond Guay, le deuxième prix à monsieur Jasmin Michaud et le troisième prix à monsieur Jean Guy Robert. Voici les lauréats du concours, entourés par la présidente et trois administrateurs de l'Agence. Félicitations aux gagnants.



Gérald Landry, Bruno Sirois, Jean-Guy Robert, Jasmin Michaud, Raymond Guay, Arlette Lauzier, Pierre Sirois

AUTRES IMPLICATIONS

L'Agence tient à souligner le travail de l'Association forestière bas-laurentienne (AFBL). L'AFBL est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'éduquer les jeunes et de sensibiliser la population à l'importance sociale, environnementale, économique et culturelle de la forêt et de son développement durable. Comme par les années passées, l'Agence héberge l'Association forestière bas-laurentienne gratuitement.

Durant la saison 2018-2019, l'AFBL a rencontré 4 457 élèves dans tout le Bas-Saint-Laurent, soit 2 777 élèves du primaire, ainsi que 1 680 élèves du secondaire. L'AFBL a mis à jour son atelier sur les métiers de la forêt destiné aux élèves du secondaire intitulé « Une forêt de métiers...Trouve ta branche ! ». Au moyen de courtes vidéos réalisées avec des travailleurs de différents métiers reliés au domaine forestier, l'atelier permettra de valoriser le travail forestier auprès des jeunes. De plus, L'AFBL anime des kiosques lors d'événements grand public. En 2019, l'AFBL célébrera les 10 ans de sa nouvelle identité.



Également, l'Agence s'implique dans la relève forestière en contribuant à la Fondation du CÉGEP de Rimouski. Depuis maintenant huit ans, une bourse d'études est remise à un étudiant en technologie forestière pour encourager les jeunes à poursuivre le développement de leurs compétences et de leur savoir.

Monsieur Marc-André Lechasseur a eu le plaisir de remettre la bourse à madame Camille Pelletier lors du Gala de la réussite.

LES SERVICES MULTIRESSOURCES

Un des objectifs du programme de mise en valeur des forêts privées est de maintenir ou d'accroître les bénéfices environnementaux en respectant l'aménagement durable des forêts. Cet objectif s'inscrit dans la mission de l'Agence par la protection des autres ressources du milieu forestier (faune, paysage, espèces en situation précaire), le soutien à la certification et la promotion des saines pratiques d'intervention forestière. Pour l'exercice 2018-2019, deux grands projets ont mobilisé l'équipe de biologistes.

Les milieux naturels prioritaires pour la conservation de la biodiversité

Les éléments de connaissance et les outils développés par les projets d'identification et de priorisation des milieux naturels d'intérêt donnent aux services multiresources de l'Agence, les orientations et un plan de travail pour les années à venir. En 2018, une aide financière du Fonds d'appui au rayonnement des régions a permis d'accroître la validation de milieux naturels prioritaires sur le terrain. Ainsi, l'équipe de biologistes de l'Agence a validé des sites totalisant une superficie de 1 196 hectares, afin de confirmer ou d'infirmer leurs attributs et de statuer un niveau de protection, si nécessaire. Cette superficie inclut 436 hectares de milieux humides prioritaires visés par les projets de conservation volontaire et de suivi. Les validations ont permis de documenter 36 sites dont 19 abritent au moins une des 6 espèces floristiques en situation précaire documentées avec 497 observations. De plus, 10 occurrences concernant 8 espèces fauniques en situation précaire ont été documentées dans 8 milieux. Finalement, la proposition d'une forêt refuge de 277 hectares a été reconnue par le groupe de travail sur les écosystèmes forestiers exceptionnels.

Les ententes de conservation volontaire de milieux humides et leur suivi

Depuis plusieurs années, les services multiresources de l'Agence réalisent des inventaires en vue de conclure des ententes de conservation volontaire avec des propriétaires forestiers. Ces ententes prennent la forme d'un engagement moral du propriétaire à conserver des milieux humides qui dans certains cas, peuvent abriter des espèces particulières, rares ou menacées. Pour l'exercice 2018-2019, 10 milieux humides totalisant 419 hectares ont fait l'objet d'un projet de conservation volontaire. En cours d'année, 19 propriétaires ont signé une entente de conservation avec l'Agence. Les services multiresources ont aussi effectué le suivi avec 20 propriétaires sur 9 sites regroupant 407 hectares. Ces activités bénéficient de la collaboration financière de la Fondation de la faune du Québec. Depuis 2000, plus de 658 propriétaires ont conclu une entente de conservation volontaire de milieux sensibles pour près de 4 700 hectares.

LES AUTRES ACTIVITÉS

En conformité avec le plan d'orientation des travaux forestiers dans les ravages de cerfs de Virginie en forêt privée, des travaux d'une valeur de 4 160 \$ ont été investis dans l'amélioration de l'habitat du cerf. Ces travaux sont financés par l'Agence et la Fondation de la faune du Québec. Également, les services multiresources de l'Agence sensibilisent les propriétaires et les Conseillers forestiers à la conservation et à la protection par divers moyens comme l'assistance technique et le support professionnel à la certification. De plus, ils collaborent à divers dossiers régionaux en lien avec le PPMV et la mission de l'Agence, dont les plans régionaux des milieux humides et hydriques, un plan d'action sur la gestion de la population du cerf de Virginie et différents projets portant sur la connectivité (A-85, MTQ, secteur des trois-frontières). Les services multiresources appuient et s'impliquent dans différents projets menés par des partenaires de la conservation (CNC, HNBSL, CREBSL, Parc de la rivière Mitis) et des institutions d'enseignement.



Sphagne de Warnstorf

DÉCLARATION DES VOLUMES DE BOIS ACHETÉS EN FORÊT PRIVÉE

En 2018-2019, les volumes totaux de bois achetés en forêt privée ont augmenté de 15,5 % par rapport à l'exercice précédent. Globalement, l'exploitation des quatre groupes d'essences est inférieure à la possibilité forestière évaluée sur la période 2018-2022 pour la petite forêt privée. Toutefois, les volumes achetés par l'industrie englobent des bois provenant des grandes propriétés privées. En tenant compte des possibilités de récolte de ces dernières, les volumes présentés plus bas respectent aussi la possibilité par territoire de MRC. Les volumes déclarés sont ceux assujettis à la contribution de l'Agence et ils n'incluent pas le volume de bois de chauffage évalué à 145 500 m³.

Déclaration des volumes de bois achetés en forêt privée par MRC										
Exercice 2018-2019 (Unité de mesure - mètre cube solide)										
	Matapédia	Matanie	Mitis	Rimouski Neigette	Basques	Rivière-du- Loup	Témiscouata	Kamouraska	Total	Possibilité 2018-2022
Sapin, Épinette, Mélèze, Pin gris	245 789	64 741	108 940	78 421	78 283	59 962	140 234	57 921	834 291	934 000
Autres résineux	138	-	61	2 986	1 318	1 110	6 096	600	12 309	187 000
Feuillus mous	70 896	15 726	31 249	43 247	33 239	23 488	52 539	44 276	314 660	420 000
Feuillus durs	20 407	6 455	22 620	19 577	4 155	5 718	37 969	4 008	120 909	404 000
TOTAL	337 230	86 922	162 870	144 231	116 995	90 278	236 838	106 805	1 282 169	1 945 000
Exercice précédent	222 119	90 439	122 496	125 970	100 455	84 947	269 458	94 619	1 110 503	
ÉCART	115 111	(3 517)	40 374	18 261	16 540	5 331	(32 620)	12 186	171 666	

Sur une période de cinq ans, on constate une forte progression des volumes achetés en forêt privée. Toutefois, les volumes totaux sur cette période sont nettement inférieurs à la possibilité forestière cumulée.

Déclaration des volumes de bois achetés en forêt privée par année							
pour les cinq dernières années (mètre cube solide)							
	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	Total	Poss. cum.
Sapin, Épinette, Mélèze, Pin gris	513 673	610 804	715 424	699 702	834 291	3 373 894	3 970 000
Autres résineux	7 623	15 612	27 273	22 558	12 309	85 375	995 000
Feuillus mous	248 124	311 211	282 742	280 653	314 660	1 437 390	2 840 000
Feuillus durs	88 710	89 954	105 107	107 590	120 909	512 270	1 840 000
Total	770 870	858 130	1 027 581	1 130 546	1 282 169	5 408 929	9 645 000

Liste des industriels ayant contribué au financement de l'Agence au cours de l'exercice 2018-2019		
Bardeaux Lajoie inc. (Les)	Damabois inc.	Multi Cèdre Itée.
Bégin et Bégin inc.	Domtar inc. (Windsor)	Produits Forestiers Temrex inc.
Bois Cargault inc.	Groupe Lebel (2004) inc.	Rayonier A.M. Canada senc
Bois CFM inc.	Groupe NBG inc.	Scierie André Ouellet
Bois Daaquam inc.	Groupe Savoie inc.	Scierie Arbotek inc.
Bois de sciage Lafontaine inc.	Industrie GDS inc.	Scierie Serdam inc.
Bois d'œuvre Cédrico inc.	Industrie Maibec inc.	Scierie St-Fabien inc.
Cascades Emballage Carton-Caisse	Lulumco inc.	Scierie Sainte-Irène Itée
Commonwealth plywood Itée	Matériaux Blanchet inc.	Société en commandite Scieries Chaleur
Copeaux de la Vallée inc. (Les)	Mobilier Rustique inc.	Uniboard Canada inc.

L'ÉTAT DES RÉSULTATS

EN BREF

La réalisation des activités de l'Agence, pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, est rendue possible grâce au support financier et à la collaboration des partenaires qui composent l'Agence et de différents organismes liés de près ou de loin au développement de la forêt privée.

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec est le principal bailleur de fonds et il a contribué par le biais de diverses subventions pour un montant total de 9 385 933 \$ incluant un montant de 2 348 333 \$ pour l'octroi d'une subvention.

Les titulaires de permis d'usines de transformation du bois versent une contribution à l'Agence d'un dollar par mètre cube solide acheté en forêt privée. Cela représente une contribution de 1 282 170 \$. La contribution de l'industrie fait l'objet d'une comptabilité globale avec les différentes enveloppes budgétaires destinées à l'aménagement forestier.

Il faut également souligner la contribution financière de la Fondation de la faune du Québec pour un montant de 29 500 \$ et celle du ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire d'un montant de 128 934 \$ dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions.

Le revenu total est de 10 985 336 \$. Ce dernier a augmenté de 1 609 489 \$ soit 17 % de plus que l'exercice précédent. En 2018-2019, le budget de mobilisation des bois n'a pas été reconduit. L'octroi d'une subvention d'un montant de 2 348 333 \$ s'est ajouté. Les contributions de l'industrie affichent une augmentation de 171 667 \$ soit 15,5 % pour l'exercice concerné.

Un montant de 10 026 671 \$ a été investi pour des travaux d'aménagement, le transfert de connaissances et le Mérite forestier du Bas-Saint-Laurent. L'aide financière aux propriétaires affiche une augmentation de 1 450 432 \$ soit 17 %.

Des montants de 307 217 \$ et 274 748 \$ ont été requis respectivement pour la coordination et la vérification opérationnelle. Le solde de l'enveloppe a été utilisé pour les services multiressources, le PPMV-2^e génération, la préparation des dossiers éthiques, le partage en réseau de l'information et les différents inventaires.

L'Agence termine donc son exercice financier avec un surplus accumulé de 742 555 \$ comparativement à 588 149 \$ pour l'exercice précédent.



Triton vert (juvénile)

L'ÉTAT DES RÉSULTATS				
REVENUS	AU 31 MARS 2018		AU 31 MARS 2019	
Contributions gouvernementales				
Budget Régulier - aménagement	74,0%	6 932 895 \$	63,4%	6 958 813 \$
Octroi d'une subvention			21,5%	2 348 333 \$
Budget Mobilisation des bois	11,9%	1 118 145 \$	0,0%	
Budget Régulier - multiressources	1,1%	104 705 \$	0,7%	78 787 \$
Total des contributions gouvernementales	87,0%	8 155 745 \$	85,7%	9 385 933 \$
Autres revenus				
Contributions des industries - aménagement	11,8%	1 110 503 \$	11,7%	1 282 170 \$
Fonds d'appui au rayonnement des régions (éclaircie commerciale)				83 334 \$
Fonds d'appui au rayonnement des régions (milieux d'intérêt)				45 600 \$
Fondation de la faune du Québec (FFQ) - multiressources	0,5%	47 300 \$	0,3%	29 500 \$
Ministère des Forêts de la Faune et des Parcs - multiressources	0,0%	2 100 \$	0,0%	
Revenus d'intérêts	0,3%	25 894 \$	1,3%	137 537 \$
Revenus divers	0,4%	34 305 \$	0,2%	21 262 \$
Total des autres revenus	13,0%	1 220 102 \$	13,5%	1 599 403 \$
TOTAL DES REVENUS	100,0%	9 375 847 \$	99,2%	10 985 336 \$
CHARGES				
Aide financière - aménagement				
Aide financière - Volet Regroupé	81,7%	7 672 590 \$	82,5%	8 942 852 \$
Aide financière - Volet Individuel	9,5%	892 530 \$	9,7%	1 050 813 \$
Total aide financière - aménagement	91,2%	8 565 120 \$	92,2%	9 993 665 \$
Aide financière - autres				
Activités d'information, de formation et de transfert de connaissances	0,0%	4 015 \$	0,0%	4 287 \$
Mérite forestier du Bas-Saint-Laurent	0,0%	2 104 \$	0,3%	28 719 \$
Total aide financière - autres	0,1%	6 119 \$	0,3%	33 006 \$
Grand total aide financière aux propriétaires	91,4%	8 571 239 \$	92,6%	10 026 671 \$
Autres dépenses				
PPMV - 2 ^e génération	0,0%	4 517 \$	0,2%	23 273 \$
Partage en réseau de l'information	0,1%	9 267 \$	0,1%	14 314 \$
Comité éthique	0,2%	17 227 \$	0,1%	9 901 \$
Inventaires de				
défoliation de plantation	0,1%	7 488 \$	0,1%	7 455 \$
défoliation de jeunes peuplements naturels	0,2%	19 248 \$	0,1%	7 141 \$
Support à la SOPFIM	0,1%	6 713 \$	0,1%	5 575 \$
Suivi du Programme Forêt 2020 et du Peuplier hybride	0,0%	125 \$	0,0%	
Numérisation des friches demandées au reboisement	0,0%	511 \$	0,0%	748 \$
Services multiressources	1,6%	154 105 \$	1,4%	153 887 \$
Vérification opérationnelle	2,8%	263 501 \$	2,5%	274 748 \$
Coordination de l'Agence	3,5%	326 189 \$	2,8%	307 217 \$
Total des autres dépenses	8,6%	808 891 \$	7,4%	804 259 \$
TOTAL DES CHARGES	100,0%	9 380 130 \$	100,0%	10 830 930 \$
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE		(4 283) \$		154 406 \$
SURPLUS ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE		592 432 \$		588 149 \$
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE		(4 283) \$		154 406 \$
SURPLUS ACCUMULÉ FIN D'EXERCICE		588 149 \$		742 555 \$

LES EMPLOYÉS

À VOTRE SERVICE

- | Les services administratifs :
 - | Marc-André Lechasseur, ing.f., directeur général;
 - | Diane Gagnon, BAA , contrôleur financier;
 - | Josée Méthot, technicienne en administration.

- | Les services forestiers :
 - | Martin Lepage, ing.f., directeur des services forestiers;
 - | Bruno Lavoie, administrateur de données;
 - | Francis Pelletier, technicien forestier;
 - | Frédéric Morneau, technicien forestier;
 - | Fabien Brisson, technicien forestier.

- | Les services multiresources :
 - | Sébastien Nadeau, biologiste, chef d'équipe;
 - | Esmarella Raymond-Bourret, biologiste.
 - | Mylène St-Laurent, biologiste.



Butor d'Amérique

LES CONSEILLERS FORESTIERS ACCRÉDITÉS

par l'Agence pour la livraison du PAMVFP sur les unités d'aménagement

<p>† Coopérative forestière Haut Plan Vert 109, rue Principale, C.P. 10, Lac-des-Aigles (Québec) G0K 1V0 Téléphone: : 418 779-2612 - Télécopieur : 418 779-2109 Courriel : chpv@chpv.coop</p>	<p>Taché, Transcontinentale Est-du-Lac Témiscouata Basques, Métis, Neigette Monts et Vallée</p>
<p>† Groupement forestier de Témiscouata inc. 232, rue Bellevue, Saint-Émile-d'Auclair (Québec) G0L 1A0 Téléphone: : 418 899-6673 - Télécopieur : 418 899-2708 Courriel : gforestier@gftemis.net</p>	<p>Est-du-Lac Témiscouata</p>
<p>340, chemin Principal, Saint-Elzéar-de-Témiscouata (Québec) G0L 2W0 Téléphone: : 418 854-3567 - Télécopieur : 418 854-0449 Courriel : gforestier@gftemis.net</p>	<p>Transcontinentale</p>
<p>† Groupement forestier de Kamouraska inc. 605, Route 289, C.P. 195, Saint-Alexandre-de-Kamouraska (Québec) G0L 2G0 Téléphone: : 418 495-2054 - Télécopieur : 418 495-2458 Courriel : reception@gfkam.com</p>	<p>Kamouraska</p>
<p>† Groupement forestier et agricole Taché inc. 189, rue Principale, C.P. 40, Saint-Cyprien (Québec) G0L 2P0 Téléphone: : 418 963-2911 - Télécopieur : 418 963-2251 Courriel : groupementforestier@bellnet.ca</p>	<p>Taché</p>
<p>† Groupement forestier Métis-Neigette inc. 220, av. Principale, Saint-Gabriel-de-Rimouski (Québec) G0K 1M0 Téléphone: : 418 798-8311 - Télécopieur : 418 798-8330 Courriel : reception@gfmetis-neigette.ca</p>	<p>Métis Neigette</p>
<p>† Les Conseillers forestiers de la Côte-du-Sud inc. 1120, 6e Avenue, bureau 148, La Pocatière (Québec) G0R 1Z0 Téléphone: : 418 856-5828 - Télécopieur : 418 856-2775 Courriel : coflapoc@globetrotter.net</p>	<p>Kamouraska</p>
<p>† Société d'exploitation des ressources des Basques inc. 379, rue Principale, Saint-Mathieu-de-Rioux (Québec) G0L 3T0 Téléphone: : 418 738-2025 - Télécopieur : 418 738-2608 Courriel : basques@globetrotter.net</p>	<p>Basques</p>
<p>† Société d'exploitation des ressources des Monts inc. 834, rue du Phare Est, Matane (Québec) G4W 1B1 Téléphone: : 418 562-4172 - Télécopieur : 418 562-8098 Courriel : ogcmonts@globetrotter.net</p>	<p>Monts</p>
<p>† Société d'exploitation des ressources de la Vallée Coopérative de solidarité 108, rue du Noviciat, C.P. 278, Lac-au-Saumon (Québec) G0J 1M0 Téléphone: : 418 778-5877 - Télécopieur : 418 778-3681 Courriel : serv@globetrotter.net</p>	<p>Vallée</p>

L'AMÉNAGEMENT DE VOTRE BOISÉ PRIVÉ, UN ENGAGEMENT POUR L'AVENIR



AGENCE RÉGIONALE DE
MISE EN VALEUR
DES FORÊTS PRIVÉES
DU BAS-SAINT-LAURENT



570-L, rue Saint-Germain Est, Bureau 103
Rimouski (Québec) G5L 1G4
Téléphone : 418-721-0202
Télécopieur : 418-721-0225
Site Web : agence-bsl.qc.ca